



Députée au Parlement Européen

région Midi-Pyrénées, Préfet de la Haute-Garonne, en lui demandant d'examiner attentivement la situation de la famille LIEVY.»

Enfin, vendredi dernier, le Conseil constitutionnel a pris la décision de supprimer le carnet de circulation ainsi que le délai d'attente de trois ans avant qu'un voyageur puisse être inscrit sur les listes électorales d'une nouvelle commune. Si cette décision n'est qu'en demi-teinte, elle va tout de même dans le sens de l'histoire, c'est-à-dire vers la suppression d'un statut dérogatoire pour les Gens du voyage : afin qu'ils ne soient plus des citoyens français à part, mais bien à part entière.

Je me tiens votre entière disposition pour plus de précision sur ce dossier et vous remercie de m'assurer que vous allez faire reprendre la médiation et qu'il n'y aura aucune expulsion de cette famille tant que celle-ci n'aura pas abouti.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.

Catherine Grèze
Députée européenne du Sud-Ouest